

OBJET : Restauration scolaire – Reconduction tarifs année scolaire 2021-2022**EXPOSÉ**

Les tarifs de la restauration scolaire ne sont plus encadrés par arrêté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie mais sont fixés par la collectivité territoriale qui en assure la charge conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006.

Par délibération en date du 9 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de restauration pour les familles au titre de l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

	Tarifs 2020-2021
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants habitant CHÂTEAUBRIANT ou ceux dont les parents sont assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises (ex T.P. sur Châteaubriant) 	3,15 €
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants habitant hors CHÂTEAUBRIANT 	4,30 €
<ul style="list-style-type: none"> • Adultes 	4,90 €

A noter que les tarifs de la restauration n'ont pas augmenté depuis l'année scolaire 2018-2019.

Il convient de délibérer pour fixer les tarifs 2021-2022.

DÉCISION

Le Conseil Municipal décide, de maintenir les tarifs au titre de l'année scolaire 2021-2022 soit :

	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants habitant CHÂTEAUBRIANT ou ceux dont les parents sont assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises (ex T.P. sur Châteaubriant) 	(pour mémoire) 3,15 €	3,15 €
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants habitant hors CHÂTEAUBRIANT 	4,30 €	4,30 €
<ul style="list-style-type: none"> • Adultes 	4,90 €	4,90 €

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-807-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Les propositions sont adoptées par **29** voix
Contre : 4 (MM. BARON, GAUDIN, Mmes LEGRAIS-
OZBERK et ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
à la Halle de Béré, le 30 juin 2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Le Maire
Alain HUNAUULT



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-807-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN
Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr